



Action 17/02

Communiqué de presse

DOUANES : LE MOUVEMENT S'AMPLIFIE

Toujours sans réponses positives aux revendications des personnels , les agents de la surveillance expriment fortement leur mécontentement depuis le 15 mars.

Un nombre grandissant de Directions des douanes sont, ou vont entrer, dans l'action.

Pour accentuer la pression sur l'Administration, la CFDT lance, pour le 3 avril 2002 , jour du Comité Technique Paritaire Central, un mot d'ordre de grève de 24 heures.

Il s'agit d'arriver à un accord sur :

- La bonification retraite d'un an tous les cinq ans : mesure qui serait une véritable reconnaissance de la pénibilité des horaires de travail (3x8).
- La revalorisation de leur indemnité de risque. Les douaniers qui appartiennent à une Administration fiscale subissent les risques induits par les missions de contrôle. Ils perçoivent à peine le tiers de ce qui est concédé aux autres fonctionnaires en uniforme.
- L'intégration des primes pour le calcul des droits à pension : partant en retraite avec, dans le meilleur des cas, 75% de leur salaire brut, les douaniers, en l'absence de cette mesure, perçoivent en réalité 60% de leur dernier salaire net.
- La compensation des pénibilités : une étude, datant de 1992, du CNAM CNRS concluait à la réelle pénibilité physique et sociale du régime de travail des agents de la surveillance. Les scientifiques recommandaient de compenser cette pénibilité par du temps de repos supplémentaire.